

Règles d'attribution d'une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) / année 2023

Reolennoù reiñ ur skoaziad arc'hant evit prenañ ur marc'h-houarn tredan / bloavezh 2023

Pour 2023, Douarnenez Communauté renouvelle le dispositif d'aide « bonus VAE » pour aider à l'équipement de la population en vélo électrique.

Article 1 : DATES D'ACHAT

Le présent règlement s'applique pour les vélos électriques acquis entre le 01 janvier 2023 et le 30 octobre 2023.

Article 2 : BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Peut bénéficier de cette aide une personne physique majeure par foyer fiscal ayant sa résidence principale sur l'une des 5 communes de Douarnenez Communauté (Kerlaz, Le Juch, Pouldergat, Poullan sur Mer, Douarnenez) et dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14 089 € l'année qui précède l'achat du VAE.

Article 3 : MATERIEL ELIGIBLE

Un VAE neuf :

- conforme à la norme NF EN15194 et à la réglementation en vigueur selon laquelle le terme « Vélo à assistance électrique » s'entend au sens de la directive européenne N° 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 Km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler ».
- Sont éligibles, les VAE spéciaux : vélo cargo appelé aussi cargobike (avec caisse à l'avant soit en biporteur avec deux roues ou en triporteur avec trois roues), vélo long-trail (ou rallongé) ou vélo adapté sénior et PMR de type : tricycle avec selle, siège ou semi-couché (trike), handbike et triporteur pour transporter une personne en fauteuil roulant...

L'achat de vélos équipés de batteries au plomb, les « speed bikes » (vélo électriques roulant jusqu'à 45 km/h), les trottinettes électriques, les gyropodes et autres engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), sont exclus de ce dispositif de subvention.

Article 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'aide versée par la Communauté de communes est une subvention de 200€ TTC.

Article 5 : PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Parmi les 50 bourses VAE, 3 seront réservées pour des personnes en situation de handicap jusqu'au 30 septembre 2023. S'il n'y a pas de demande de personnes en situation de handicap à cette date, elles seront attribuées à des autres demandeurs potentiels sur liste d'attente.

Article 6 : BONUS SECURITE

Les bénéficiaires de l'aide VAE peuvent bénéficier en outre d'un forfait de 50€ maximum pour l'achat d'équipements de sécurité : vêtements, gilets, presse cheville réfléchissants, lumières et casque). La facture « équipement » sera à joindre à la facture du VAE. Si la facture est de 30€, seuls 30€ pourront être attribués.

Article 5 : REGLES DE CUMUL DES AIDES

Cette aide peut être cumulable avec une aide similaire des autres collectivités suivantes : l'une des 5 communes de Douarnenez Communauté, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat (« bonus vélo »).

Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par Douarnenez Communauté. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de Douarnenez Communauté en charge du service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Article 6 : PROCEDURE D'OBTENTION DE L'AIDE

Etape 1 :

Le demandeur récupère auprès du vendeur la facture d'achat du VAE et le certificat d'homologation française du VAE mentionnant la norme NF EN 15194.

Etape 2 :

Le demandeur remplit le formulaire de demande d'aide téléchargeable sur le site internet de Douarnenez Communauté.

Il envoie le formulaire et toutes les pièces requises à Douarnenez Communauté avant le 31 octobre 2023 :

Monsieur le Président de Douarnenez Communauté
Transitions – 75 rue ar Véret, 29100 Douarnenez

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- 1) **Le formulaire** de demande d'aide, complété, daté et signé,
- 2) La **copie de la facture** d'achat du VAE (NE PAS TRANSMETTRE L'ORIGINAL). Celle-ci doit mentionner le **nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que les références (marque et modèle du VAE) et le prix TTC du VAE.**

ATTENTION : un ticket de caisse n'est pas une facture conforme.

- 3) La **copie du certificat d'homologation** française du VAE mentionnant la **norme NF EN 15194.**
- 4) La **copie de son dernier avis d'imposition-**
- 5) **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, d'abonnement internet, taxe d'habitation, taxe foncière, attestation d'assurance, ...).
- 6) **Un RIB** au nom du demandeur.

Etape 3 :

Douarnenez Communauté instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.

- Si le dossier n'est pas complet, les pièces complémentaires seront demandées soit par mail, soit par téléphone.
- Si le dossier est complet, Douarnenez Communauté envoie un accusé de réception de dossier complet.
- Si le dossier arrive après utilisation complète de l'enveloppe allouée à cette action (10 000€ pour l'année 2023), l'attribution d'une aide n'est pas garantie-

Etape 4 :

Après autorisation par un groupe constitué de deux techniciens et deux élus, Douarnenez Communauté envoie un courrier nominatif d'attribution de la subvention au bonus VAE et procède au versement de l'aide.

Etape 5 :

Le demandeur peut solliciter l'aide de l'Etat, si le gouvernement en propose une en 2023 et suivant leurs conditions d'attribution.

CONTACTS TRANSITIONS : Mail : raphael.gautier@douarnenez-communauté.fr tél : 02 98 74 44 51

Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par Douarnenez Communauté. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de Douarnenez Communauté en charge du service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

FORMULAIRE DE DEMANDE

AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

ANNEE 2023

GOULENN SKOAZIAD EVIT PRENAÑ UR MARC'H-HOUARN TREDAN

BLOAVEZH 2023

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone : E-mail :

VOTRE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

VAE classique VAE Spécial (cargo, long-trail, handbike, ...)

Marque : Modèle

Lieu d'achat :

Date de la facture : Coût TTC du VAE :€

BONUS SECURITE

Date de la facture : Coût TTC :€

QUESTIONNAIRE

Afin d'évaluer l'efficacité du dispositif d'aide à l'acquisition de VAE de la Communauté de communes, merci de remplir le court questionnaire ci-dessous : les informations sont anonymes.

1. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> 6. Ouvrier |
| <input type="checkbox"/> 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> 7. Retraité |
| <input type="checkbox"/> 3. Cadre/profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> 8. Sans activité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> 4. Profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> 9. Etudiant |
| <input type="checkbox"/> 5. Employé | <input type="checkbox"/> 10. Autre, précisez :
..... |

Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par Douarnenez Communauté. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de Douarnenez Communauté en charge du service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

2. En moyenne, combien de kilomètres pensez-vous parcourir chaque semaine avec votre vélo électrique ?

.....

3. Auriez-vous fait l'acquisition de votre VAE sans l'aide de la Communauté de communes ?

Oui

Non

Remarques :

.....

.....

.....

.....

Je souhaite recevoir la newsletter des Transitions de Douarnenez-Communauté

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à Douarnenez Communauté tout document nécessaire à l'étude de mon dossier pour une demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Je m'engage à ne pas revendre le VAE objet de l'aide avant une période de 1 an à compter du versement de la subvention. Je m'engage à répondre aux éventuelles enquêtes mobilités qui pourraient m'être adressées par Douarnenez Communauté. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention.

Fait à.....,le

Signature :